

- C O M M U N E D' O R S A Y -

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 FEVRIER 2012

COMPTE-RENDU SUCCINCT

Etaient présents : David Ros, maire, président, Marie-Pierre Digard, Jean-François Dormont, Catherine Gimat, Joël Eymard, Elisabeth Delamoye, David Saussol, Ariane Wachthausen, François Rousseau, Michèle Viala, adjoints – Frédéric Henriot, Mireille Ramos (jusqu'à 23h05), Didier Missenard, Louis Dutey, Eliane Sauteron, Sabine Ouhayoun (à partir de 20h45), Claude Thomas-Collombier, Stanislas Halphen (à partir de 21h35), Yann Ombrello, José Goncalves (à partir de 21h05), Jean-Christophe Péral, Benjamin Lucas-Leclin, Simone Parvez, Guy Aumette, Béatrice Donger-Desvaux, Hervé Charlin.

Absents excusés représentés :

Agnès Foucher	pouvoir à Elisabeth Delamoye
Mireille Ramos (à partir de 23h05)	pouvoir à David Ros
Chantal de Moreira	pouvoir à David Saussol
Sabine Ouhayoun (jusqu'à 20h45)	pouvoir à David Ros
Stanislas Halphen (jusqu'à 21h35)	pouvoir à François Rousseau
Alexis Foret	pouvoir à Yann Ombrello
Claudie Mory	pouvoir à Michèle Viala
José Goncalves (jusqu'à 21h05)	pouvoir à Louis Dutey
Marie-Hélène Aubry	pouvoir à Simone Parvez

Absents :

Dominique Denis
Jérôme Vitry

Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	23 à 20h40
Nombre de votants	31

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Elisabeth Delamoye est désignée, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 9 NOVEMBRE ET DU 14 DECEMBRE 2011

Le procès-verbal de la séance du 9 novembre 2011 est approuvé par 30 voix pour, 1 voix contre (M. Péral).

Le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2011 est approuvé à l'unanimité des présents.

Décisions municipales prises par le Maire en vertu de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal (article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales)

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance, à savoir :

DATE	N° DECISION	OBJET
		(Tous les montants sont exprimés en TTC)
5-déc.	11-230	Décision d'infructuosité concernant le marché n° 2011-26 relatif à l'émission et l'implémentation de la carte d'Achat Public, aucune offre n'a été remise pour cette consultation
5-déc.	11-231	Avenant n° 2 à la convention passée avec le Barreau de l'Essonne pour l'organisation de consultations juridiques en mairie au profit des Orcéens - actualisation du tarif de consultation horaire, montant de la redevance financière : 14 833,39€ (contre 14 492,65€ en 2011)
5-déc.	11-232	Avenant n°2 à la convention de mise à disposition d'un logement appartenant à la commune au profit de Madame Odette Chazette - prorogation d'une année à compter du 24 octobre 2011
5-déc.	11-233	Avenant n°2 à la convention de mise à disposition d'un logement appartenant à la commune au profit de Madame Solange Desmedt - prorogation d'une année à compter du 8 novembre 2011
5-déc.	11-234	Avenant n°2 à la convention de mise à disposition d'un logement appartenant à la commune au profit de Madame Rosa Ferreira - prorogation d'une année à compter du 14 juillet 2011
5-déc.	11-235	Avenant n°2 à la convention de mise à disposition d'un logement appartenant à la commune au profit de Madame Jeanine Mauchamp - prorogation d'une année à compter du 1er novembre 2011
7-déc.	11-236	Convention de formation passée avec la société CIRIL pour la formation de deux agents municipaux sur le thème "CIVIL NET RH", le 16 décembre 2011 pour un montant de 760€
7-déc.	11-237	Convention de formation passée avec la société CERIG pour deux agents municipaux sur le thème "logiciel de facturation", sur une demi-journée le 10 novembre 2011, pour un montant de 382,72€
7-déc.	11-238	Adoption du marché n°2011-35 avec l'association AD PEP 91, relatif à l'organisation des classes transplantées et de découvertes, lot n°1 : Découverte du milieu marin, montant minimum de la prestation 25 420,98€
7-déc.	11-239	Adoption du marché n°2011-35 avec la société CAP MONDE, relatif à l'organisation des classes transplantées et de découvertes, lot n°2 : Découverte du milieu fluvial (péniche), montant minimum de la prestation : 2 499,64€
7-déc.	11-240	Adoption du marché n°2011-35 avec la société COTE DECOUVERTE relatif à l'organisation des classes transplantées et de découvertes, lot n°3 : Préhistoire et biodiversité, montant minimum de la prestation : 11 755,48€
7-déc.	11-241	Adoption d'un avenant n°2 de prestations supplémentaires au marché n°2011-28 avec la société REBILLON SCHMIT PREVOT, relatif à la reprise des concessions échues au cimetière d'Orsay, pour un montant de 303,38€

14-déc.	11-242	Convention de mise à disposition des locaux de la bibliothèque de l'école maternelle de Maillecourt pour la Fédération des Conseils Parents d'élèves (FCPE), dans le cadre du projet "les jeudis contés" - année scolaire 2011/2012
14-déc.	11-243	Convention de mise à disposition des locaux de la bibliothèque de l'école élémentaire du Guichet pour la Fédération des Conseils Parents d'élèves (FCPE), dans le cadre du projet "les vendredis contés" - année scolaire 2011/2012
14-déc.	11-244	Convention de mise à disposition temporaire et gratuite de salles au gymnase Marie Thérèse Eyquem, au profit du Club Athlétique d'Orsay, section Thaï Chi Chuan - les samedis 4 février et 24 mars 2012 et les dimanches 5 février et 25 mars 2012
14-déc.	11-245	Convention de mise à disposition temporaire et gratuite de salles au gymnase Marie Thérèse Eyquem, au profit du Club Athlétique d'Orsay, section Gym aux agrès - le samedi 11 et le dimanche 12 février 2012
14-déc.	11-246	Convention de mise à disposition temporaire et gratuite du gymnase Jean-Charles Blondin, au profit de l'association Terra Lusa le samedi 3 mars et le dimanche 4 mars 2012
14-déc.	11-247	Convention de mise à disposition temporaire et gratuite de la piscine municipale, au profit du Club Athlétique d'Orsay, section natation, le samedi 31 mars 2012
14-déc.	11-248	Convention de mise à disposition temporaire et gratuite d'installations sportives municipales, au profit de l'association Terra Lusa le samedi 14 avril 2012
14-déc.	11-249	Convention de formation passée avec le Centre National d'Enseignement à Distance (CNED), relative à la prise en charge par la collectivité des frais d'inscription pour un agent de la petite enfance souhaitant passer le CAP Petite Enfance par correspondance, sur l'année 2011-2012, pour un montant de 904€
14-déc.	11-250	Convention de formation passée avec l'Institut de formation des auxiliaires de puériculture pour une journée d'information sur le thème "l'observation, support d'apprentissage", pour 2 agents municipaux, le 16 décembre 2011, pour un montant de 30€
14-déc.	11-251	Convention passée avec l'Inspection académique départementale pour la participation d'intervenants extérieurs à l'enseignement de la natation scolaire à chaque rentrée scolaire et pour une durée d'un an
14-déc.	11-252	Contrat assistance sécurité serveurs informatiques passé avec la société RESOPRINT du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012 pour un montant de 12 055, 68€
5-janv.	11-253	Convention de stage passée avec le lycée Paul Langevin à Sainte Geneviève des Bois, pour six lycéens participant à l'organisation de la cérémonie des vœux du Maire le 6 janvier 2012, pour un montant de 500€
26-déc.	11-254	Convention de mise à disposition temporaire et gratuite du gymnase Blondin, au profit du Club Athlétique d'Orsay, section Kyudo, les 18 et 19 février et les 2 et 3 juin 2012
26-déc.	11-255	Convention de mise à disposition à titre gratuit de locaux au profit de l'association "Maison des Jeunes et de la Culture d'Orsay", pour une durée d'un an renouvelable au maximum trois ans

27-déc.	11-256	Adoption d'un avenant n°1 au marché n°2011-29 relatif à l'installation d'une patinoire avec la société ICE EVENTS, avenant concernant la location de 35 paires de patins supplémentaires pour répondre à la demande du public, lors des fêtes de fin d'année 2011, pour un montant de 424,58€
27-déc.	11-257	Adoption d'un avenant de prolongation de délai au marché n°08-141 avec la société VIATECH, relatif à la location sans chauffeur d'une balayeuse laveuse aspiratrice pour l'entretien des espaces publics de la commune, pour un montant de 5 510,32€
27-déc.	11-258	Souscription d'un emprunt sur 15 ans à taux fixe de 4,51 % auprès de la Caisse des Dépôts, pour équilibrer le budget assainissement 2011 à hauteur de 300 000 €
27-déc.	11-259	Adoption de l'avenant n°2 au marché n°09-111 avec la société LYRECO, relatif à l'achat de petites fournitures de bureau, de papeterie, de matériel de loisirs créatifs et de fournitures scolaires prolongation du marché jusqu'au 31 janvier 2012, pas d'incidence financière sur le montant initial du marché
27-déc.	11-260	Adoption de l'avenant n°3 au marché n°09-113 avec la société EIGLE, relatif à l'achat de petites fournitures de bureau, de papeterie, de matériel de loisirs créatifs et de fournitures scolaires - Lot n°3 « papiers et enveloppes à en-tête », prolongation du marché jusqu'au 31 janvier 2012, pas d'incidence financière sur le montant initial du marché
27-déc.	11-261	Adoption du marché n°2011-30 avec la société J-C DECAUX, relatif à la fourniture, l'installation, l'entretien et l'exploitation de mobiliers urbains, le titulaire se rémunère au moyen de la vente d'espaces publicitaires réservés sur une partie des mobiliers et équipements, le présent marché est conclu pour une période de quinze ans
9-janv.	12-01	Convention passée avec le Centre de Soins Infirmiers (CSI) de Bures sur Yvette ayant pour objet d'améliorer l'accès aux soins infirmiers à domicile pour les Orcéens ne pouvant se déplacer, subvention d'un montant de 6 400€ attribuée lors du conseil du 14 décembre 2011, convention conclue pour une durée de trois ans
11-janv.	12-02	Convention passée avec l'Association pour le Développement de l'Information Administrative et Juridique (ADIAJ), Formation pour les agents des services des ressources humaines, sur le thème "calculer et exécuter la paie", les 30 et 31 janvier 2012, dans le cadre de la mise en place d'une gestion intégrée, pour un montant de 3 440€
11-janv.	12-03	Avenant n°2 à la convention de mise à disposition d'un logement appartenant à la commune au profit de Madame Marie-Anne Hosenbocus - prorogation de six mois à compter du 1er janvier 2012
10-janv.	12-04	Convention de mise à disposition temporaire et gratuite de salles au gymnase Marie Thérèse Eyquem, au profit du Shaolin chuan club val d'Yvette, le dimanche 18 mars 2012
10-janv.	12-05	Convention de mise à disposition temporaire et gratuite du gymnase Jean-Charles Blondin au profit du secteur pastoral de l'Yvette, le dimanche 18 mars 2012
11-janv.	12-06	Adoption d'un marché n°2011-32 L1 avec la société JEAN LEFEBVRE, concernant la construction de deux courts de tennis couvert et d'une salle polyvalente - Lot n° 1 : terrassement, VRD et aménagement extérieur pour un montant forfaitaire de 147 025,39€

11-janv.	12-07	Adoption d'un marché n°2011-32 L2 avec la société DOMATECH, concernant la construction de deux courts de tennis couvert et d'une salle polyvalente - Lot n° 2 : gros œuvre, maçonnerie et carrelage, pour un montant forfaitaire de 334 880€
11-janv.	12-08	Adoption d'un marché n° 2011-32 L3 avec la société ATELIER BOIS, concernant la construction de deux courts de tennis couvert et d'une salle polyvalente - Lot n°3 : charpente métallique, pour un montant forfaitaire de 520 260€
11-janv.	12-09	Adoption d'un marché n° 2011-32 L4 avec la société ATELIER BOIS, concernant la construction de deux courts de tennis couvert et d'une salle polyvalente - Lot n°4 : charpente bois lamellé-collé, pour un montant forfaitaire de 39 468€
11-janv.	12-10	Adoption d'un marché n° 2011-32 L5 avec la société SICAL, concernant la construction de deux courts de tennis couvert et d'une salle polyvalente - Lot n°5 : bardage, couverture et étanchéité, pour un montant forfaitaire de 434 059,02€
11-janv.	12-11	Adoption d'un marché n° 2011-32 L6 avec la société BERNARD, concernant la construction de deux courts de tennis couvert et d'une salle polyvalente - Lot n°6 : menuiseries aluminium, vitrerie, pour un montant forfaitaire de 86 076,60€
11-janv.	12-12	Adoption d'un marché n° 2011-32 L7 avec la société MAE, concernant la construction de deux courts de tennis couvert et d'une salle polyvalente - Lot n° 7 : menuiseries intérieures, portes bois et métalliques, pour un montant forfaitaire de 38 428,98€
11-janv.	12-13	Adoption d'un marché n° 2011-32 L8 avec la société DECOR ISOLATION, concernant la construction de deux courts de tennis couvert et d'une salle polyvalente - Lot n° 8 : faux-plafond, doublage, pour un montant forfaitaire de 26 749,14€
11-janv.	12-14	Adoption d'un marché n° 2011-32 L9 avec la société JMS, concernant la construction de deux courts de tennis couvert et d'une salle polyvalente - Lot n° 9 : sols souples, parquet bois, pour un montant forfaitaire de 20 603,24€
11-janv.	12-15	Adoption d'un marché n° 2011-32 L10 avec la société FOUASSIN, concernant la construction de deux courts de tennis couvert et d'une salle polyvalente - Lot n°10 : électricité, pour un montant forfaitaire de 72 737,61€
11-janv.	12-16	Adoption d'un marché n° 2011-32 L11 avec la société CHARPENTIER, concernant la construction de deux courts de tennis couvert et d'une salle polyvalente - Lot n° 11 : plomberie, chauffage, ventilation, pour un montant forfaitaire de 214 335,29€
11-janv.	12-17	Adoption d'un marché n° 2011-32 L12 avec la société ENVIROSPORT, concernant la construction de deux courts de tennis couvert et d'une salle polyvalente - Lot n° 12 : sols sportifs pour tennis, pour un montant forfaitaire de 88 956,99€
11-janv.	12-18	Adoption d'un marché n° 2011-32 L13 avec la société DECO 77, concernant la construction de deux courts de tennis couvert et d'une salle polyvalente - Lot n° 13 : équipements sportifs, pour un montant forfaitaire de 20 131,67€

11-janv.	12-19	Adoption d'un marché n° 2011-32 L14 avec la société DECO 77, concernant la construction de deux courts de tennis couvert et d'une salle polyvalente - Lot n° 14 : peinture, pour un montant forfaitaire de 7 534,62€
25-janv.	12-20	Adoption d'un avenant au marché n°09-001 avec l'imprimerie GRENIER, concernant le flashage et l'impression du magazine municipal, prolongation du délai d'exécution du marché initial et prestations supplémentaires - la fin du marché prévue le 18 janvier 2012 est reportée au 18 février 2012 - le montant est de 77 946,55€ au lieu de 73 216€
25-janv.	12-21	Contrat de maintenance du progiciel de gestion du cimetière "ETERNITE", avec la société LOGITUD, du 1er janvier au 31 décembre 2012, pour un montant de 660,36€
25-janv.	12-22	Convention de partenariat avec l'Association CEMEA Ile-de-France, pour l'organisation d'un stage de formation théorique BAFA, du 25 février au 3 mars 2012 pour 12 jeunes orcéens, et pour un montant de 3553€
25-janv.	12-23	Convention passée avec la ville des Ulis, pour la mise à disposition d'une salle de cours à titre gratuit, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012, salle permettant des formations informatiques pour les agents municipaux
25-janv.	12-24	Convention de formation passée avec GERESO, pour les agents des ressources humaines, les 24 et 25 janvier 2012 pour un montant de 3 942€
25-janv.	12-25	Avenant n°1 portant modification de la régie de recettes auprès du service culturel (tarifications des concerts) - le montant maximum de l'encaisse est fixé à 1 200€
25-janv.	12-26	Avenant n°6 portant modification de la régie de recettes auprès du service jeunesse. Suite à la mise en place du dispositif carte jeune 91, en collaboration avec la société EDENRED et le Conseil général de l'Essonne, le service accepte ce nouveau mode de paiement (carnet de 16 titres d'un montant total de 150€)
27-janv	12-27	Adoption du marché n°2011-42 avec le groupe PAPHYRUS France, relatif à la fourniture de papier vierge, de papier à logo et de cartes de courtoisie - Lot n°1 : fourniture de papier vierge (blanc, couleur, recyclé), montant maximum annuel 8000,00€ - le marché s'achèvera le 31 décembre 2012 et pourra être reconduit trois fois
26-janv	12-28	Marché n°2011-42 relatif à la fourniture de papiers vierges, de papiers à logo et de cartes de courtoisie - Lot n°2 : fourniture de papier à logo et de cartes de courtoisie - consultation infructueuse aucune offre n'a été remise pour ce lot
27-janv	12-29	Contrat avec les "Bis ART" pour une exposition de leurs œuvres et actions culturelles dans le cadre de la saison culturelle 2012, du 8 au 15 février, pour un montant de 1205,60€

27-janv	12-30	Adoption du marché n°2011-33 avec la société BURO +, relatif à la fourniture administrative de bureau, la fourniture scolaire et la fourniture d'enveloppes - Lot n°1 : fournitures administratives de bureau gérées en stock et autres fournitures hors stock - montant maximum annuel 18 538,00€ - le marché prend effet à compter du 1er janvier 2012 pour une durée d'un an et pourra être reconduit une fois
27-janv	12-31	Adoption du marché n°2011-33 avec la société PAPETERIE PICHON, relatif à la fourniture administrative de bureau, la fourniture scolaire et la fourniture d'enveloppes - Lot n°2 : fournitures scolaires et de loisirs créatifs, gérées en stock hors didactique, et autres fournitures hors stock- montant maximum annuel 65 780,00€ - le marché prend effet à compter du 1er janvier 2012 pour une durée d'un an et pourra être reconduit une fois
27-janv	12-32	Adoption du marché n°2011-33 avec la société EIGLE, relatif à la fourniture administrative de bureau, la fourniture scolaire et la fourniture d'enveloppes - Lot n°3 : enveloppes et pochettes à entête- montant maximum annuel 12 558,00€ - le marché prend effet à compter du 1er janvier 2012 pour une durée d'un an et pourra être reconduit une fois

2012-1 - ELECTION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE A LA SOCIETE DU GRAND PARIS

Après appel de candidatures, et sollicitation d'un scrutin à bulletin secret,

Le Conseil municipal, désigne un membre représentant de la commune d'Orsay au comité stratégique de la Société du Grand Paris :

- M. Ros : 22 voix
- M. Lucas-Leclin : 5 voix
- M. Péral : 3 voix
- Nul 1

- **Désigne** Monsieur ROS en qualité de représentant de la commune d'Orsay au comité stratégique de la Société du Grand Paris.

2012-2 - DELEGATION DE POUVOIRS AU MAIRE

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 3 voix contre (Mme Donger-Desvaux, Mme Parvez, M. Lucas-Leclin), 2 membres ne participant pas au vote (Mme Aubry, M. Charlin) :

- **Modifie** le point 11 de la délégation de pouvoirs attribués au maire par le Conseil municipal en supprimant la notion « d'avoué ».

Le Conseil municipal, par 24 voix pour, 6 voix contre (M. Péral, M. Charlin, M. Aumette, Mme Parvez, Mme Donger-Desvaux, M. Lucas-Leclin), 1 membre ne participant pas au vote (Mme Aubry) :

- **Complète** ladite délégation par les points 23 et 24 suivants :

Le Maire d'Orsay est chargé :

Article 23 « De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune. »

Le Conseil municipal, par 25 voix pour, 5 voix contre, (M. Charlin, M. Aumette, Mme Parvez, Mme Donger-Desvaux, M. Lucas-Leclin), 1 membre ne participant pas au vote (Mme Aubry) :

Article 24 « D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre. »

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Dit** que les autres pouvoirs précédemment délégués au maire par l'assemblée délibérante demeurent inchangés.

2012-3 - MOTION EN FAVEUR DU PROJET DE GRAND STADE DE LA FEDERATION FRANÇAISE DE RUGBY A RIS ORANGIS

La Fédération Française de Rugby a lancé le 15 avril dernier un appel à candidature pour la réalisation de son futur grand stade, enceinte multifonctions : un nouveau pôle d'animations sportives, culturelles et festives. Cet équipement de 82 000 places devrait voir le jour en 2017 et avoir un impact positif sur l'ensemble du département. La Fédération Française de Rugby souhaite que ce stade s'impose comme un équipement de proximité au rayonnement international. Il pourra être utilisé par les collectivités locales et associations présentes sur le territoire pour y organiser leurs événements.

- Considérant que le rugby est un sport fondé sur les valeurs d'échanges, de partage et de convivialité.
- Considérant que les grands événements sportifs et culturels et les enceintes qui les accueillent jouent un rôle de lien social de plus en plus fort.
- Considérant que le projet de stade constitue une opportunité de développement forte pour notre département. Cet important investissement porté par la FFR va générer d'importantes retombées économiques pour le site sélectionné, le département et la Région Ile de France. La décision définitive d'implantation sera prise en juin 2012, aux termes d'un processus de sélection des candidatures.
- Considérant que, depuis de nombreuses années, l'Essonne mais aussi la ville d'Orsay cultive son attachement au rugby et se révèle être de véritables terres de rugby, comme en attestent :
- le succès de l'implantation du Centre National du Rugby à Marcoussis qui réunit aujourd'hui, avec l'installation du siège de la FFR, l'ensemble de la famille du Rugby national au sein d'un équipement moderne et fonctionnel ;

- des clubs (plus de 5200 licenciés) et des équipes performantes qui évoluent en Essonne : le rugby club de Massy Essonne, dont la réputation de club formateur n'est plus à démontrer et qui a brillé en Fédérale 1 jusqu'aux portes de la pro D2, les clubs d'Orsay (Fédérale 2), de Brétigny-sur-Orge, de Ris-Orangis, de Viry-Châtillon et de Yerres, les équipes féminines de Marcoussis et de Sainte Geneviève des Bois, le développement du rugby scolaire.
- le dynamisme du CA Orsay rugby club. On notera à ce titre la labellisation par la FFR de son école de rugby depuis 2006 qui marque le soin apporté à la formation des plus jeunes ; l'entente avec le club de rugby de la ville irlandaise de Kildare ; l'important nombre de licenciés : + de 400 ; et surtout le développement d'un esprit de convivialité et de respect.
- Considérant que ces atouts, combinés aux opportunités proposées par le territoire essonnien en matière de transports et de développement, et que la fierté de l'Essonne d'être une terre de rugby, ont conduit pas moins de trois collectivités essonniennes à déposer un dossier de candidature pour accueillir le grand stade (la communauté d'agglomération d'Evry Centre Essonne, la communauté d'agglomération du Val d'Orge et la ville de Massy) et que l'un d'entre eux, celui de la communauté d'agglomération d'Evry Centre Essonne, est aujourd'hui dans les deux dossiers retenus (avec celui de Thiais-Orly),

Le Conseil municipal, par 28 voix pour, 3 abstentions (Mme Thomas-Collombier, M. Lucas-Leclin, Mme Gimat) :

- **Exprime** sa volonté et son enthousiasme pour accueillir en Essonne, sur le site de l'hippodrome de Bondoufle, le futur grand Stade de la Fédération Française de Rugby.

2012-4 - FINANCES - REDEVANCE D'UTILISATION PRIVATIVE DU DOMAINE PUBLIC

Le Conseil municipal, par 27 voix pour, 1 voix contre (Mme Aubry), 3 abstentions (Mme Parvez, Mme Donger-Desvaux, M. Lucas-Leclin) :

- **Fixe** la redevance unitaire pour occupation du domaine public à 1,50 € avec un minimum de perception à 30 € à compter du 1^{er} mars 2012.
- **Précise** que sont exclus du champ de cette redevance :
 - les travaux effectués pour le compte de la commune ou des syndicats intercommunaux,
 - les manifestations culturelles, sportives ou autres, organisées par la commune ou des organismes tels que l'O.M.A.F., l'O.M.L.C., l'O.M.S. ou tout autre organisme assimilé, avec l'agrément de la ville,
 - les activités, commerciales ou non, proposées avec l'agrément de la Commune, par des associations à but humanitaire ou caritatif,
 - les fêtes foraines organisées périodiquement ainsi que les spectacles occasionnels pour enfants.

**TABLEAU DU CHAMP D'APPLICATION DE LA REDEVANCE POUR OCCUPATION
DU DOMAINE PUBLIC**

terrasses cafés / hôtels / restaurants et assimilés * ouvertes * fermées et couvertes	sans emprise (1) avec emprise sans emprise avec emprise	5 U / m ² / mois 24 U / m ² / trimestre 24 U / m ² / trimestre 144 U / m ² / an
étalages réguliers devant magasins vitrines/présentoirs sans emprise distributeurs de denrées et toute autre installation présentant des articles pour la vente (le dépassement inférieur à 50 cm par rapport à l'alignement ne donnera pas lieu à taxation) avec emprise		5 U / m ² / mois 8 U / m ² / mois
ventes ambulantes et occasionnelles en dehors des limites des marchés et fêtes foraines (ex : fleurs / confiserie / vêtements / outillage) ventes promotionnelles devant un magasin		2 U / m ² / jour
véhicules de tourisme exposés pour la vente (exposition occasionnelle)		20 U / jour / véhicule
distributeur fixe de carburant		180 U / appareil / an
kiosque et baraque pour vente sans emprise à emporter avec emprise		5 U / m ² / mois 8 U / m ² / mois
stationnement habituel de véhicules assimilable à une utilisation privative		25 U / m ² / semestre
dépôt de matériaux - dépôt de bennes ou conteneurs baraquas de chantier – échafaudages au sol - échafaudages en bascule avec emprise de protection au sol – engins de travaux publics - étais, tréteaux et ouvrages assimilables. (dans tous les cas la surface taxable est la projection au sol)		2 U / m ² / jour
palissades de clôtures ou protection de chantier et assimilés (longueur taxable : périmètre de la palissade dépassant sur le domaine public)		10 U / mètre linéaire / mois
implantation d'un distributeur automatique de billets		180 U/m ² /an

(1) Emprise : incorporation d'éléments fixes dans le sol ou aménagement de celui-ci pour y réaliser ou implanter l'objet de la redevance.

Dans le cas d'une taxe fixée au m², la surface est arrondie au m² supérieur, lorsque l'utilisation concerne les stationnements payants de surface, la surface est celle de l'emplacement dans sa totalité, les emplacements délimités au sol n'étant pas fractionnables.

2012-5 – FINANCES - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – COMPLEMENT N°

Le Conseil municipal, par 27 voix pour, 1 voix contre (Mme Aubry), 3 abstentions (Mme Parvez, Mme Donger-Desvaux, M. Lucas-Leclin) :

- **Décide** d'affecter une subvention de 600 € au profit de l'association Radio Micro Onze,
- **Décide** d'affecter une subvention de 100 € au profit de l'association Société d'Entraide des Membres de la Légion d'Honneur
- **Décide** d'affecter une subvention de 700 € au profit du Foyer Socio Educatif du Collège Fleming
- **Décide** d'affecter une subvention de 300 € au profit de l'association Oppelia,
- **Décide** d'affecter une subvention de 150 € au profit des Scouts Unitaires de France 1^{ère} Vallée de l'Yvette

- **Décide** d'affecter une subvention exceptionnelle de 500 € au profit de l'Amicale Scolaire d'Orsay
- **Dit** que les dépenses correspondantes, soit 2 350 €, sont inscrites au budget primitif 2012 de la commune au compte 6574.

2012-6 - PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil municipal, par 27 voix pour, 4 abstentions (Mme Parvez, Mme Donger-Desvaux, M. Lucas-Leclin, Mme Aubry) :

Propose à l'assemblée :

- de modifier à compter du 8 février 2012 le tableau des effectifs comme suit :

Filière administrative

Cadre d'emplois : .attaché Grade : attaché	- ancien effectif : 13 - nouvel effectif : 14
Cadre d'emplois : rédacteur Grade : rédacteur	- ancien effectif : 9 - nouvel effectif : 12
Cadre d'emplois : adjoint administratif Grade : adjoint administratif 2 ^{ème} classe	- ancien effectif : 30 - nouvel effectif : 29

Filière technique

Cadre d'emplois : ingénieur Grade : ingénieur principal	- ancien effectif : 1 - nouvel effectif : 2
--	--

Filière sportive

Cadre d'emploi : éducateur APS Grade : éducateur APS principal 1 ^{ère} classe	- ancien effectif : 2 - nouvel effectif : 1
Cadre d'emploi : éducateur APS Grade : éducateur APS	- ancien effectif : 8 - nouvel effectif : 9

Total des emplois budgétés : **415**

Total des emplois pourvus : **360** postes permanents pour la Commune d'Orsay, dont :

Dont 269 titulaires, 91 contractuels

Dont 2 assistantes maternelles et 5 apprentis

+ 32 surveillants de cantines

- de prévoir que des dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 012.

2012-7 - URBANISME - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE DEPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LA CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE CHAUFFERIE DE LA PISCINE MUNICIPALE

Le Conseil municipal, par 28 voix pour, 3 abstentions (Mme Parvez, Mme Donger-Desvaux, M. Lucas-Leclin) :

- **Autorise** Monsieur le Maire à déposer une demande de permis de construire, et à signer toutes les demandes d'autorisations administratives relatives à la construction de la nouvelle chaufferie de la piscine municipale.

2012-8 - SCOLAIRE - CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN INTERVENANT MUSICAL EN MILIEU SCOLAIRE

Le Conseil municipal, par 30 voix pour, 1 abstention (Mme Aubry) :

- **Autorise** le Maire à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant.
- **Dit** que la convention est signée au titre de l'année scolaire 2011/2012, pour un an renouvelable par tacite reconduction, sans toutefois excéder 3 années.
- **Précise** que l'annexe à la convention correspondant à la liste des intervenants et le volume horaire qui leur est attribué, peut être modifiée chaque année par accord écrit entre les parties.
- **Précise** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de la commune, fonction 311 nature 6554.

2012-9 - SCOLAIRE - AVENANT N°2 PORTANT PROLONGATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE ET LE COMITE D'ENTRAIDE SOCIALE DE LA FACULTE D'ORSAY (CESFO)

Le Conseil municipal, par 30 voix pour, 1 abstention (Mme Aubry) :

- **Autorise** le Maire à signer un avenant n°2 portant prolongation de la convention de partenariat avec le comité d'entraide sociale de la Faculté d'Orsay et la commune.
- **Précise** que cet avenant n°2 prend effet au 1^{er} janvier 2012 pour une durée de 8 mois maximum avec possibilité de résiliation anticipée de la part des 2 parties.
- **Précise** que l'avenant n°1 à la convention de partenariat prendra fin à l'échéance de la convention de partenariat.
- **Dit** que les crédits nécessaires au règlement des prestations sont inscrits au budget de la commune.

2012-10 - SCOLAIRE - PARTICIPATION COMMUNALE POUR LES CLASSES DE DECOUVERTE – ANNEE SCOLAIRE 2011/ 2012

Le Conseil municipal, par 27 voix pour, 3 abstentions (Mme Aubry, Mme Parvez, Mme Donger-Desvaux), 1 membre ne participant pas au vote (M. Péral) :

- **Approuve** les séjours de classe de découverte.
- **Décide** d'appliquer la grille des quotients familiaux pour la participation financière des familles.

- **Précise** que les recettes et dépenses correspondantes seront affectées au budget 2012 de la commune.
- **Fixe** les conditions de tarification ainsi :
- ✓ En dessous du QF minimum (200€) les familles paient le tarif minimum et au-dessus du QF maximum (2300€) les familles paient le tarif maximum.
- ✓ Pour les familles dont le QF se situe entre 200€ et 750€, application de la formule :
 - Tarif = Tarif minimum + taux de progressivité x (quotient de la famille concernée - quotient familial minimum)
 - Taux de progressivité = (tarif intermédiaire - tarif minimum) / (quotient familial intermédiaire - quotient familial minimum)
- ✓ Pour les familles dont le QF se situe entre 751€ et 2300€, application de la formule :
 - Tarif = Tarif intermédiaire + taux de progressivité x (quotient de la famille concernée - quotient familial intermédiaire)
 - Taux de progressivité = (tarif maximum - tarif intermédiaire) / (quotient familial maximum - quotient familial intermédiaire)
- ✓ Pour les non orcéens il est prévu d'appliquer le tarif maximum

**TABLEAU DE PRESENTATION DES CLASSES DE DECOUVERTE
ANNEE SCOLAIRE 2011/2012**

Ecoles	Lieux	Dates	Organismes	Enseignants	Prix par enfants par séjour	Classes	Thèmes des séjours
Elémentaire Guichet	ARCY SUR CURE (89)	6 février au 10 février 2012	Coté découverte	Mme Martel	67.00 € J/E 335.00 €	2 classes de CE2	Préhistoire et Biodiversité
				Mme Deбудat		CE2	
Maternelle de Mondétour et du Guichet	Le Pouliguen (44)	5 au 9 mars 2012	AD PEP 91	Mme Dambrune Mme Busseti	70.60 € J/E 353.00 €	Grandes sections	Milieu marin
Elémentaire Centre	Quiberon (56)	12 au 16 mars 2012	AD PEP 91	M Cornu	80.00 € J/E 400.00 €	CM2 et CP/CM2	Milieu marin
				Mme Charmasson Mme Mayol			
Elémentaire du Centre	Conflans Saint Honorine (78)	21 au 25 Mai 2012	CAP Monde	Mme Pougeon	79.80 € J/E 399.00 €	CM2	Milieu fluvial

Par délibération n°2008-100 du 25 juin 2008, il a été mis en place une tarification progressive linéaire des prestations municipales (quotient familial).

De ce fait la tarification des classes de découverte 2011/2012 se répartit comme suit :

- pour la classe de découverte « Préhistoire et Biodiversité » de Mesdames Martel et Debudat,
 - le tarif minimum de 55.84€ pour un quotient minimum de 200€,
 - le tarif intermédiaire de 184.25€ pour un quotient intermédiaire de 750€,
 - le tarif maximum de 335.00€ pour un quotient maximum de 2300€

- pour la classe de découverte « Découverte du milieu marin » de Mesdames Dambrune et Busseti,
 - le tarif minimum de 58.96€ pour un quotient minimum de 200€,
 - le tarif intermédiaire de 194.15 € pour un quotient intermédiaire de 750€,
 - le tarif maximum de 353.00€ pour un quotient maximum de 2300€

- pour la classe de découverte « Découverte du milieu marin » de Monsieur Cornu et de Mesdames Charmasson et Mayol,
 - le tarif minimum de 66.68€ pour un quotient minimum de 200€,
 - le tarif intermédiaire de 220.00€ pour un quotient intermédiaire de 750€,
 - le tarif maximum de 400.00€ pour un quotient maximum de 2300€

- pour la classe de découverte « milieu fluvial » de Madame Pougeon,
 - le tarif minimum de 66,51 € pour un quotient minimum de 200€,
 - le tarif intermédiaire de 219,41 € pour un quotient intermédiaire de 750€,
 - le tarif maximum de 399.00€ pour un quotient maximum de 2300€

La séance est levée à 23 heures 50.

Orsay, le 10 février 2012

David ROS
Maire d'Orsay
Vice-président du Conseil général de l'Essonne

Certifié exécutoire, compte tenu
de la publication le : 10 février 2012